

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CLÉMENT JUGLAR

La fortune de la France

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 259-266

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__259_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__259_0)

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

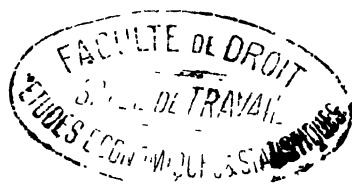
L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LA FORTUNE DE LA FRANCE.



OBSERVATIONS SUR LA STATISTIQUE SUCCESSORALE (1).

Quelle est la fortune de la France et à quel taux peut-on l'estimer : telle est la question posée à la Société de statistique par M. Besson sous le simple titre : *Progression des valeurs successorales au XIX^e siècle*. A combien de points de vue peut donner lieu une pareille question ! A l'époque actuelle, le côté fiscal attire tout d'abord l'attention, quoique M. Besson, dans sa conclusion, s'empresse de déclarer que cette richesse est prompte à s'alarmer et qu'une atteinte trop brutale du fisc pourrait la mettre en fuite.

La courbe de l'annuité successorale doit donner le tracé graphique de la richesse générale du pays, pourvu qu'on ne l'oblige pas par le poids de l'impôt ou les rigueurs de la perception à chercher un abri à l'étranger. Les valeurs mobilières ont été de tous temps celles que l'on recherche dans les pays, ou dans les cas où la propriété n'est pas garantie ; les juifs, par la position qui leur était faite, en ont tiré le meilleur parti, et sont devenus des maîtres dans les transactions qu'elles entraînent pour faire passer la fortune d'un point à un autre. Ce déplacement, toujours facile, mais encore plus aujourd'hui, a toujours fait rechercher ces valeurs, sous la forme de lettres de change pour les prêts à court terme, et sous la forme d'actions ou d'obligations que l'on peut négocier de la main à la main ou sur les grandes bourses des divers pays.

Sans doute, de 1826 à 1898 l'annuité successorale a suivi une progression, mais une progression intermittente, formant ainsi des périodes très variables en plus ou en moins avec des poussées et des reculs qui ont attiré l'attention. On s'est demandé quelle pouvait en être la cause, et on a de suite accusé de ces irrégularités le plus ou moins grand nombre des décès de l'année.

Pour montrer la continuité de la progression, M. Coste a donné la liste des décès et de l'annuité successorale de 1873 à 1897, en prenant, pour se conformer à un usage regrettable, des moyennes quinquennales ; les décennales ne valent pas mieux, on dénature ainsi tous les résultats et on arrive à de fausses conclusions. Suivant une autre méthode que l'on pourra critiquer, il semble qu'il est bien plus simple et plus exact de prendre les chiffres eux-mêmes tels qu'ils se suivent sans rien y ajouter et sans

(1) Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juin 1899 (voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet 1899, page 219).

rien en retrancher, on arrive ainsi à des résultats contraires à ceux que donnent les moyennes. Sur tous les tableaux statistiques, les chiffres parlent d'eux-mêmes quand on veut les interroger. Quel que soit le tableau statistique que l'on ait sous les yeux, dans ces colonnes de chiffres, il paraît y avoir ou une continuité des mouvements ou une irrégularité qui ne s'explique pas au premier abord; mais si les mouvements ne se présentent pas chaque année dans le même sens en plus ou en moins, sans prétendre arriver à une précision mathématique, il y aura cependant toujours dans le groupe de chiffres qu'on examine une direction dans un sens ou dans un autre, pourvu qu'on ne le divise pas arbitrairement par périodes quinquennales ou décennales qui troublent tous les résultats. Ainsi, dans les tableaux de l'annuité successorale, si l'on se borne à pointer les chiffres maxima et minima, on ne tarde pas à reconnaître que ces chiffres marquent bien des périodes dans un sens ou dans un autre. Les chiffres des séries ascendantes ou descendantes ne seront pas tous chaque année supérieurs ou inférieurs à la précédente année, il y aura quelques écarts; mais, ou ces écarts seront minimes, et il ne faudra pas en tenir compte, ou, s'ils sont plus sensibles, c'est qu'il y a eu un accident que souvent on ne peut expliquer, sans qu'il trouble le sens du mouvement, qui reprend de suite sa marche. Nous arrivons ainsi à observer non pas des chiffres isolés, mais des groupes de chiffres non choisis qui se présentent d'eux-mêmes, ce qui donne des résultats bien supérieurs à ceux des moyennes qui défigurent tout en supprimant toutes les marques caractéristiques.

C'est ainsi qu'en tenant compte des variations qui se produisent dans le nombre des décès par rapport à l'annuité successorale, nous arrivons à des chiffres différents de ceux de M. Coste.

De 1873 à 1897, les chiffres maxima et minima de la mortalité ont varié comme suit :

Tableau des chiffres annuels maxima et minima des décès

	Maxima		Minima	
1874.			781	
1875.	845	+ 64 000		
1876.			834	— 11 000
1880.	858	+ 24 000		
1885.			836	— 22 000
1890.	876	+ 40 000		
1894.	876			
1892.	876			
1897.			751	— 125 000

On voit l'étendue des variations :

De 1874 à 1875, 64 000 en plus.	De 1875 à 1876, 11 000 en moins.
De 1876 à 1880, 24 000 id.	De 1880 à 1885, 22 000 id.
De 1885 à 1890, 40 000 id.	De 1890 à 1897, 125 000 id.

Les chiffres maxima des décès varient de 845 000 à 876 000.

Les chiffres minima de 836 000 à 751 000.

L'écart du chiffre maximum des décès au chiffre minimum de 876 000 à 751 000 s'est élevé à 125 000.

Reprenons-nous ces écarts par périodes ? Voici par rapport à l'annuité successorale ce qu'ils donnent

Années	—	Décès	—	Annuités successorales.	—	Années.	—	Décès.	—	Annuités successorales.	—
				Millions						Millions	
1874	.					1875	.				
1875	.	+ 64 000		+ 322		1876	.	— 11 000		+ 448	
1877	.					1880	.				
1878	.	+ 38 000		+ 310		1881	.	— 30 000		— 351	
1889	.										
1890	.	+ 82 000		+ 753							
1891	.					1893	.				
1892	.			+ 613		1894	.	— 51 000		+ 8	

D'après ce tableau, il n'y a pas de rapport entre l'accroissement ou la diminution du nombre des décès ; avec un accroissement de 82 000 décès comme en 1890, l'annuité successorale s'élève, il est vrai, de 753 millions de francs. Mais en 1892, quand le chiffre des décès n'a pas varié, néanmoins l'accroissement s'élève encore de 613 millions de francs.

Nous avons déjà constaté qu'en 1874-75 et en 1877-78, à des accroissements de 64 000 et de 38 000 décès n'avaient correspondu que des accroissements de 300 millions de francs environ. De même pour les minima des diminutions de 30 000 et de 51 000 décès en 1880-81 et 1893-94 ne correspondent que tantôt à une diminution de 351 millions ou à une augmentation de 8 millions de francs. Les variations du nombre des décès en plus ou en moins ne jouent donc qu'un rôle secondaire.

Le tableau cependant fait passer sous nos yeux de grands mouvements que l'on voudrait rapporter à quelque cause appréciable : mouvements en avant, mouvements de recul, à quelles causes les attribuer ?

M. Besson a bien compris que le fisc ne crée rien, ne développe rien. Sa force est plutôt déprimante. C'est donc aux causes économiques, à l'essor de l'esprit d'entreprise, à la plus grande intensité de la vie commerciale et industrielle du pays, à l'attrait des spéculations financières, qu'il faut demander le secret du développement survenu de 1850 à 1869. Les majorations artificiellement procurées par des dispositions d'ordre fiscal n'ont eu qu'une portée secondaire.

M. Besson remarque que la hausse du prix de la terre a coïncidé avec la hausse du prix des produits et des revenus des immeubles jusqu'en 1870, ou plutôt jusqu'en 1873 ; c'est en cette année que les plus hauts prix de tous les produits ont été cotés. Depuis cette année de crise, les prix, comme dans toutes les liquidations, se sont abaissés, alors que les prix de capitalisation de toutes les valeurs, surtout des valeurs de bourse, se relevaient sensiblement malgré la baisse des revenus, le capital en quête de placement s'offrant alors à vil prix, à 2 p. 100 et au-dessous.

Ne pouvons-nous pas, dans l'étude de la progression de l'annuité des valeurs successorales, et pour expliquer mieux que par les chiffres des décès les accroissements et les diminutions que nous venons de noter, trouver la véritable cause ?

Rencontrons-nous dans les tableaux qui précèdent des séries de chiffres toujours en hausse pendant un certain nombre d'années, suivies d'autres en baisse, pour reprendre ensuite le mouvement ? Nous retrouverions alors les mouvements que l'on note sur l'article « Escompte » dans les bilans des grandes banques, c'est-à-dire des séries de chiffres dont les maxima sont toujours supérieurs aux précédents pendant un certain nombre d'années. C'est ce que l'on peut appeler la période prospère, jusqu'à ce que, par suite de l'abus du crédit dont le portefeuille des banques donne la marque, une crise éclate et amène la période de liquidation.

S'il est vrai, comme l'affirme M. Besson, que l'activité des affaires se manifeste par l'accroissement de l'annuité successorale, nous vérifierons le fait en comparant les mouvements sur les deux tableaux. Soulignons d'abord sur le tableau de l'annuité successorale les chiffres maxima et les chiffres minima et si nous les relierons

par un demi-cercle, nous allons de suite avoir des séries de courbes, les unes grandes, qui représenteront les périodes prospères, les autres petites, courtes, par conséquent, qui représenteront la période de liquidation. Dans les périodes de prospérité, chaque année nous observerons un chiffre supérieur au précédent; il y aura cependant quelques exceptions; mais on remarquera que le mouvement dans le même sens reprend de suite. On en constatera un bel exemple dans la période de 1861 à 1869, la progression a été *constante* malgré les crises de 1864 et de 1866 en France et en Angleterre.

Annuités successorales.

PÉRIODES.	ANNUITÉ TOTALE.		ACCOISSEMENTS.	DIMINUTIONS.	ANNUITÉ MOBILIÈRE.		ACCOISSEMENTS.	DIMINUTIONS.	DONATIONS.	
	Maximum.	Minimum.			Maximum.	Minimum.			Maximum.	Minimum.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
1831		1 286		"	"	"	"	"	"	"
1837 Crise	1 676	"	+ 0 890	"	"	"	"	"	"	"
1838 Liquidation		1 515		— 0 161	"	"	"	"	"	"
1844	1 788	"	+ 0 273	"	"	"	"	"	"	"
1846		1 700		— 0 088	"	"	"	"	"	"
1847 Crise	2 055	"	+ 0 355	"	"	"	"	"	"	"
1851 Liquidation	"	1 811		— 0 224	"	0 745	"	"	"	"
1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1853	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1854	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855	2 496	"	+ 0 575	"	0 977	"	+ 0 232	"	"	"
1856		2 193		"	"	0 951		— 0 026	"	"
1857 Crise	2 241	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858 Liquidation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860	2 723	"	+ 0 892	"	1 180	"	+ 0 149	"	"	"
1861		2 462		— 0 261	"	1 065		— 0 100	"	"
1862	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864 Crise	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868 Liquidation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869	3 636	"	+ 1 174	"	1 654	"	+ 0 589	"	0 930	"
1870 Guerre	"	3 372	"	— 0 264	"	1 549	"	— 0 105	"	"
1871	5 010	"	+ 1 638	"	2 349	"	+ 0 800	"	"	0 718
1872	"	"	"	"	"	"	"	"	1 127	"
1873 Crise	"	3 711	"	— 1 299	"	1 731	"	— 0 618	"	"
1874	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0 995
1875	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1876	4 701	"	+ 1 090	"	"	"	"	"	1 068	1 027
1877		4 438		— 0 263	"	"	"	"	"	"
1879 Liquidation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1880	5 265	"	+ 0 827	"	2 477	"	+ 0 746	"	1 117	"
1881		4 914		— 0 351	"	"	"	"	"	1 088
1882 Crise	"	"	"	"	"	2 368	"	— 0 109	"	"
1883	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1884	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1885	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1886 Liquidation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1 021
1887	5 409	"	+ 0 494	"	2 648	"	+ 0 280	"	"	0 998
1888	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1889		5 058		— 0 351	"	2 513	"	— 0 135	"	"
1890 Krach Baring	"	"	"	"	"	"	"	"	"	0 937
1891	"	"	"	"	"	"	"	"	1 068	"
1892	6 404	"	+ 1 346	"	3 275	"	+ 0 762	"	1 012	"
1893		5 741		— 0 663	"	"	"	"	"	0 978
1894	"	"	"	"	"	2 863	"	— 0 412	0 993	"
1895 Liquidation	5 976	"	+ 0 235	"	2 933	"	+ 0 070	"	"	"
1896	"	5 503	"	— 0 473	"	2 798	"	— 0 135	"	0 957
1897	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1898	5 767	"	+ 0 264	"	"	"	"	"	0 998	"

Suivons-nous sur le tableau la succession des périodes à partir de 1830 ; nous débutons par une magnifique série de six années, pendant lesquelles l'annuité successorale s'élève de 1 286 millions à 1 676 millions (1831-1837), l'année 1832 seule présentant un chiffre exagéré, 1 653 millions, auquel la mortalité cholérique de cette année n'aura pas été étrangère, quoique, comme on a pu le constater déjà, il n'y a pas de rapport constant et régulier entre les chiffres des décès et ceux de l'annuité successorale. En effet, si en 1832 un accroissement de 133 décès sur l'année précédente s'observe simultanément avec une plus-value de 367 millions pour l'annuité successorale, cela ne prouve pas qu'il y ait là une relation de cause à effet, puisqu'en 1834 avec 918 000 décès, soit un accroissement de 106 000 sur l'année précédente, il y a néanmoins une diminution de 3 millions dans l'annuité successorale, et il en est de même en 1849 avec 973 000 décès, en 1854 avec 992 000, en 1859 avec 979 000.

Au contraire, même dans le cas de diminution de la mortalité, on voit correspondre des augmentations notables de l'annuité.

Il n'y a donc pas pour les plus-values ou les moins-values de l'annuité successorale la liaison qu'on avait cru pouvoir établir d'après quelques exceptions. A quoi donc attribuer les variations que l'on constate ?

L'exception de 1832 expliquée, la progression normale reprend son cours jusqu'en 1837, et se trouve arrêtée par la crise commerciale de cette année.

Pendant sa liquidation à la hausse succède la baisse, et l'annuité s'abaisse de 1 676 millions à 1 515 millions en 1838.

Période 1839-1847. — L'annuité successorale s'élève de 1 515 millions en 1838 à 1 788 millions en 1844, soit de 273 millions de francs.

Ici nous notons un temps d'arrêt, une dépression à 1 700 millions en 1846. Mais dès l'année suivante, l'annuité se relève à 2 055 millions de francs, le chiffre maximum coïncidant bien avec l'année de l'explosion de la crise, à la veille de la révolution de 1848 qui va réduire l'annuité à 1 889 millions et même à 1 831 millions en 1851, sans que nous puissions expliquer le chiffre de 2 025 millions en 1850 (sinon par des déclarations du second semestre de 1849), avec une mortalité qui de 973 000 en 1849 s'est abaissée à 751 000 l'année suivante.

Période 1850-1857. — Pendant la liquidation de la crise, l'annuité s'était abaissée à 1 831 millions en 1851 ; elle se relève chaque année, jusqu'à 2 404 millions en 1855. La guerre de Crimée lui impose un temps d'arrêt ; en 1856, elle s'abaisse à 2 193 millions, mais la guerre limitée et heureuse permet à la période prospère de suivre son cours, et la reprise des affaires relève les recettes de l'impôt sur les successions jusqu'à 2 241 millions en 1857, l'année de la crise. Malgré le ralentissement des affaires, les ruines mêmes de la période de liquidation, le développement de la richesse a été tel que les plus-values de l'annuité successorale persistent jusqu'en 1860 à 2 723 millions de francs, soit un accroissement de 892 millions de francs sur l'année 1851.

Période 1860-1869. — Les traités de commerce viennent d'être signés, la liquidation de la période précédente est à peine marquée par une légère dépression de l'annuité successorale de 2 723 millions à 2 462 millions, soit de 261 millions en 1861.

Nous entrons alors dans la plus belle période de prospérité du siècle. De 1861 à 1869, la plus-value des recettes de l'annuité successorale s'élève à 1 174 millions de francs. Ni la crise du coton pendant la guerre de la Sécession aux États-Unis en 1864, ni le *Black Friday* en 1866 à Londres ne laissent trace de leur passage, et la progression chaque année est supérieure à celle de l'année précédente ; ici il n'y a pas *une seule exception* : pas un accident, quelque grave qu'il soit, ne peut en troubler la marche. La période est bien entière, elle rappelle les précédentes, laissant entrevoir les périodes futures que la guerre de 1870 vient interrompre. Les belligérants, la France et l'Allemagne, se sont mis en dehors de la période prospère, elle continue sa marche dans le monde, en Angleterre, en Autriche, en Italie, aux États-Unis, jusqu'à l'explosion de la crise de 1873.

Guerre de 1870. — Nous restons donc en 1869 sur le chiffre de 3 636 millions pour l'annuité successorale. La guerre de 1870 l'abaisse à 3 372 millions, soit seulement de 264 millions, malgré 182 000 décès en plus sur 1869; mais s'ils ne donnent pas alors ce que d'après l'opinion on pouvait en attendre, en 1871, avec 225 000 décès en plus (1 271 000), l'annuité s'élève à 5 010 millions, soit de 1 638 millions sur 1870. Le plus grand nombre des décès par suite de la guerre ne suffit pas pour expliquer une pareille plus-value, il y a quelques causes qui nous échappent. Dès l'année suivante, avec une diminution de 478 000 décès, les recettes de l'annuité s'abaissent de plus d'un milliard, soit de 1 059 millions, et en 1873 à 3 771 millions, soit encore de 240 millions de francs. Le chiffre minimum de la liquidation de la guerre s'observe en 1873, au moment où éclate la crise qui clôt le cours de la période prospère, interrompue en France en 1870 au début des hostilités, tout en continuant sa marche dans les pays qui n'y avaient pas pris part.

Période 1873-1880. — Quoique la France se soit déjà en partie liquidée en remettant son portefeuille d'effets escomptés à la Banque de France, ces effets n'avaient pas été payés mais seulement prorogés, il fallait donc achever cette liquidation en même temps que celle qui s'opérait sur les divers marchés du monde, par conséquent dans de mauvaises conditions, et, néanmoins, la richesse de la France, malgré l'énorme indemnité de guerre et les 700 millions d'impôts qui en furent la conséquence, avait été peu touchée.

Elle était en voie de formation, avec un nouveau matériel pour l'industrie et surtout pour les transports par les chemins de fer, qui commençaient à la pénétrer, aussi voyons-nous l'annuité successorale, même dans ces mauvaises conditions, avec un gouvernement nouveau qui n'était pas en équilibre, faire passer sous nos yeux une série de chiffres toujours en plus-value, sauf quelques arrêts que les événements expliquent. L'annuité s'élève, malgré la crise de 1882 qui a laissé sa trace, de 3 711 millions en 1873 à 5 265 en 1880, un an avant la crise de 1882, puis s'abaisse à 5 026 en 1882, au début de la liquidation, dès que la baisse des prix se fait sentir, se relevant un instant en 1883 à 5 242, pour fléchir encore à 5 078 en 1884, en approchant de la fin de la liquidation.

Avant même que cette liquidation ne soit terminée, elle se relève à 5 406 en 1885, se maintenant presque à ce chiffre jusqu'à la fin de la liquidation, en 1887. Après ce long ralentissement d'affaires, sans apparence de reprise, en 1889 même réduite à 5 058 millions, dès l'année suivante (1890) elle rebondissait à 5 811 et, enfin, à 6 404 en 1892, chiffre maximum observé jusqu'ici, soit, de 1873 à 1892, une plus-value de 2 693 millions de francs!

Tous les chiffres de l'annuité suivent bien le ralentissement des affaires pendant toute la période de liquidation de la crise de 1882; sauf quelques relèvements, nous observons les chiffres minima de 4 914, 5 026, 5 078 et enfin 5 058, en 1881, 1882, 1884, même en 1889, qui marquent bien le temps d'arrêt dans le développement de la richesse publique. Après cette liquidation, les plus-values reparaissent brillantes jusqu'en 1892, puisqu'elles élèvent l'annuité jusqu'à 6 404 millions.

Le krach Baring vient d'éclater en Angleterre; il faut encore payer un tribut à la période de liquidation et, dès 1893, l'annuité s'abaisse à 5 741 millions, soit de 663 millions! En dehors de celui de 1873, c'est le plus considérable abaissement que nous ayons constaté. L'épargne, si puissante en France, répare une partie des pertes et, en 1895, l'annuité se relève à 5 976, relèvement éphémère, pour fléchir à 5 503 millions en 1896, soit de 473 millions de francs.

Dans les deux années suivantes, en 1897 et en 1898, l'annuité se relève à peine de 118 et de 264 millions à 5 767 millions, restant de 209 millions au-dessous de celle de 1895 et de 637 millions au-dessous de celle de 1892 (6 404 millions de francs).

Si, jetant un coup d'œil sur le passé, nous relevons la marche de la progression de l'annuité successorale, nous voyons les chiffres maxima atteints après une série de chiffres dans le même sens, formant ainsi des groupes naturels qui correspondent aux périodes d'activité commerciale que l'on peut si bien suivre dans les bilans

des grandes banques d'Angleterre, de France, d'Allemagne et des États-Unis, sur l'escompte des effets de commerce.

Ces maxima, nous les observons en :

	Maxima.	Minima
	Millions de francs	Millions de francs
1847	2 055 + 0 355	» »
1851	» »	1 831 — 0 223
1855	2 406 + 0 575	» »
1856	» »	2 193 — 0 213
1860	2 723 + 0 530	» »
1861	» »	2 462 — 0 261
1869	3 630 + 1 173	» »
1870	» »	3 372 — 0 264
1871	5 010 + 1 638	» »
1873	» »	3 711 — 1 299
1876	4 701 + 0 990	» »
1877	» »	4 438 — 0 263
1880	5 265 + 0 827	» »
1881	» »	4 914 — 0 351
1887	5 409 + 0 491	» »
1889	» »	5 058 — 0 351
1892	6 404 + 1 346	» »
1893	» »	5 741 — 0 663
1895	5 976 + 0 235	» »
1896	» »	5 503 — 0 473
1898	5 767 + 0 254	» »

Ce tableau nous montre les périodes et la progression, ainsi que la diminution de l'annuité dans chacune d'elles. Les plus-values indiquent bien les périodes de prospérité et, par conséquent, d'activité des affaires, et si le chiffre maximum de l'annuité ne correspond pas toujours exactement avec l'année de la crise qui ferme la période prospère, on peut constater sur le tableau qu'elle n'en est pas éloignée et qu'elle en ressent les effets. Il en est de même pour la réaction en baisse, c'est-à-dire pour la période de liquidation.

De 1846 à 1860, la progression de l'annuité par période varie de 355 à 575 millions de francs en plus et de 213 à 261 millions en moins ; la plus-value l'emporte sur la moins-value, et il ne peut en être autrement par suite de l'accumulation annuelle de la richesse en produits qui ne sont pas consommés.

De 1861 à 1869, la plus-value passe de 575 à 1 174 millions de francs ; c'est la période des traités de commerce, la plus brillante de toute la série, celle que l'école moderne des tarifs protecteurs regarde comme la plus néfaste. En présence d'une plus-value de 1 173 millions de francs, c'est nier l'évidence.

En 1871, la plus-value de 1 638 millions ne s'explique pas même avec l'excès de mortalité de la guerre ; les nouveaux droits établis en août 1871 n'avaient pas encore produit leur effet et cependant on relève une annuité de 5 010 millions qui, il est vrai, dès 1873, est réduite de 1 299 millions ; à 300 millions près, la plus-value et la moins-value se balancent : nous constatons le mouvement sans l'expliquer.

De 1873 à 1876 avec l'émission des grands emprunts des cinq milliards, on est surpris de ne rencontrer qu'une plus-value de 990 millions, pas même un milliard.

De 1877 à 1880, ici la plus-value se poursuit et s'élève presque au même chiffre, 827 millions ; mais la crise de 1882, pendant la liquidation, sans arrêter le mouvement, le modère et le réduit de près d'un quart.

De 1889 à 1892, nous reprenons la véritable période de prospérité ; aussi la plus-value s'élève à 1 346 millions ; sauf celle de 1871, qui ne s'explique pas, c'est la plus forte plus-value qui ait été constatée.

Dès l'année suivante, en 1893, un recul de 663 millions, comme on n'en avait

pas encore vu, est venu montrer combien la progression de l'annuité successorale tenait aux variations de prix des valeurs mobilières cotées à la Bourse ; des plus-values de 1 300 millions et des moins-values de 663 millions ne s'expliquent pas autrement. Depuis ce moment nous sommes revenus aux modestes plus-values de 1846 à 1860 et même au-dessous, puisqu'en 1898 elles ne dépassent pas 264 millions, quand le chiffre s'élevait autrefois à 355 millions.

Il y a un temps d'arrêt, nous marquons le pas et, si nous jetons un coup d'œil à l'étranger, les autres nations prennent de l'avance sur nous ; c'est un avertissement, en profiterons-nous ?

Nous n'avons étudié ici l'annuité successorale que dans ses rapports avec les périodes prospères et les périodes de liquidation qui caractérisent les crises commerciales ; les conclusions seraient les mêmes et encore plus éclatantes si nous comparions isolément l'annuité successorale immobilière et mobilière ; le tableau ci-joint permettra de le faire et même de l'étendre aux donations, qui entrent aussi pour une large part dans la fortune de la France. Ces trois articles marchent de pair avec l'annuité totale et en suivent tous les mouvements, quoique dans des proportions différentes, l'annuité mobilière prenant le pas sur l'annuité immobilière ; mais, dans les trois cas, la progression n'a plus la même ampleur ; elle reste au-dessous de tout ce qu'on observait jusqu'en 1892, les donations se sont abaissées de 1 117 millions à 957 (1880-1896).

Reste la question du multiplicateur dont on doit se servir pour, d'après l'annuité successorale, avoir l'estimation de la fortune de la France. En rappelant que déjà Hérodote, d'après ce qu'il avait appris, dans ses voyages, des prêtres égyptiens, estimait la vie moyenne à trente-deux ans, on a pu voir qu'il ne s'écartait pas du chiffre 32, que M. de Foville pourrait maintenir et défendre, en allant même jusqu'à trente-trois ans pour avoir la durée moyenne des générations en France.

Clément JUGLAR.